

LE BILLET

Et vous, vous seriez prêts à donner combien pour (re)visiter la cathédrale de Metz ? Sachant qu'il faut déboursier 20 euros pour rentrer dans l'abbaye de Westminster à Londres et 15 euros pour la Sagrada Família à Barcelone, à combien estimez-vous le billet pour le monument mesin ? Stéphane Bern, auquel le président de la République a confié une mission de sauvegarde du patrimoine en péril, a indiqué son souhait de faire payer l'entrée des cathédrales. Pourquoi ne pas le faire, en effet, puisque cela se pratique couramment en Italie, comme à Milan où le Duomo est à partir de 9 euros ? Pour-

Le temps des cathédrales

quoi ? Ben, peut-être parce qu'en France, nous avons pris l'habitude de ne pas mettre la main au porte-monnaie pour rentrer dans un édifice religieux et que la liberté nous est laissée de mettre une piécette dans le tronc ou d'allumer un cerceau à notre guise. Et parce que l'État, en sa qualité de propriétaire, pourrait assurer seul la conservation de son patrimoine. D'accord. Mais aussi pouvons-nous faire un effort supplémentaire par charité chrétienne ou tout simplement au nom de la préservation de "NOTRE" cathédrale.

L. B.

LA DATE



Le groupe de metal néerlandais Epica sera sur la scène de la Bam, à Metz, mercredi soir.

Photo DR

L'IDÉE DE SORTIE

à l'arsenal de metz

15/11 Un talentueux pianiste

Grosse soirée pour les amateurs de musique metal mercredi 15 novembre, à partir de 19 h, à la Bam de Metz avec la venue du groupe néerlandais Epica. Pour l'occasion, la formation sera accompagnée en première partie du groupe Vuur et des Franco-Tunisians de Myrath. Tarifs : 35 euros, réduit 33,50 euros sur Internet et dans les points de vente habituels.



Photo DR/Étienne GAUME

La fondation Jeunes talents et l'Arsenal de Metz invitent aujourd'hui, à 20 h, Philippe Hattat. Lauréat de trois prix au dernier concours de piano d'Orléans, ce prodige de 25 ans jouera des œuvres de Brahms, Déodat de Severac, Schuman et une création de Ph. Manoury. Tél. 03 87 74 16 16.

JUSTICE

à metz

PATRIMOINE

entre metz et saint-julien-lès-metz

Pas d'armistice avec son casier trop chargé

Février le 11 novembre ? Pas pour Karim occupé à échapper aux gendarmes. Un vrai boulot.

Poh poh poh, y a du bleu au carrefour. Trop pour traverser l'air de rien ce contrôle des gendarmes postés juste à côté d'un stop à Ars-sur-Moselle. Vraiment pas de veine pour Karim Lamamra qui, arrivant au volant de la voiture de sa compagne qui n'est plus sa compagne, enfin « c'est compliqué », n'a pas envie de leur ouvrir un porte-feuille vide d'un permis de conduire.

Le trentenaire court-circuite le bon sens, son pied boude le frein et préfère l'accélérateur pour filer en frôlant l'accident avec une voiture et obligeant un couple de piétons à se coller au mur pour éviter la carrosserie à laquelle leur chien goûte un peu. La fuite ne sort pas des limites de la commune où il abandonne le véhicule dont l'immatriculation conduit dans un premier temps à la compagnie avec laquelle « c'est compliqué ». Elle est entendue par les enquêteurs, en même temps que son frère auquel Karim envoyait des SMS pour guider ses déclarations.

Le petit jeu ne peut durer qu'un temps. Pas plus que les enquêteurs, aucun témoin ne se souvient avoir vu une femme conduire dans cette aventure qui s'achève sur la garde à vue de Karim et un petit miracle tardif. Au seuil de sa comparaison immédiate, hier, il consent à se connecter à la réalité et à prendre la responsabilité des faits. « Je n'avais pas pris cons-

science de la situation dans laquelle ça allait me mettre ». Ni non plus du manque de courage et d'élégance dont allait le gratifier le ministère public pour avoir collé son refus d'obtempérer sur le dos de sa copine. Il a aussi lu le casier du prévenu sur lequel quatre conduites sans permis nagent au milieu d'une dizaine de condamnations. « Je n'envisage pas la clémence avec quelqu'un de mauvaise foi » et en cours de mise à l'épreuve prévient Caroline Dumain avant de réclamer 15 mois ferme, la révocation de 6 mois d'un sursis antérieur, le maintien en détention et une amende de 350 €.

« Je n'envisage pas la clémence avec quelqu'un de mauvaise foi »

La perspective de voir son client passer 21 mois en cellule enchante d'autant moins M^{me} Christine que son client est professionnellement inséré. Une sanction, d'accord, mais sous une forme aménagée pour préserver l'emploi du prévenu et qu'il continue à indemniser les victimes d'un précédent dossier. Karim a non seulement rompu le cessez-le-feu avec la détention qu'il entretenait depuis sa libération deux ans plus tôt, mais l'armistice n'est pas pour demain. Le tribunal prononce finalement 18 mois ferme, l'amende de 350 € et maintient Karim en détention, sans aménagement en raison de la récidive.

Frédéric CLAUSESE.

Maison à colombages : le chantier à l'arrêt

Après plus d'un an d'atermoiements, le propriétaire avait obtenu le feu vert pour démolir la maison à colombages de Saint-Julien-lès-Metz. Fin septembre, le haut de la toiture avait été enlevé. Depuis, plus rien.

À la fin du mois de septembre, les amoureux du patrimoine étaient « éccœurés ». Dans le carrefour de la rue de l'Abattoir et de la rue Jean-Burger, à Saint-Julien-lès-Metz, les engins de démolition étaient à l'œuvre pour faire disparaître la maison à colombages, une bâtisse centenaire construite par les Allemands dans le cadre de la ceinture fortifiée de Metz. Le haut de la toiture et le clocheton avaient disparu les premiers. Et l'on s'attendait à voir s'effriter la vieille maison chaque jour un peu plus jusqu'à ce qu'elle disparaisse du paysage.

Mais au bout de quelques jours de chantier, l'entreprise de démolition a quitté les lieux et le chantier n'a plus bougé.

« Pour le propriétaire, l'urgence était de rendre la destruction irréversible. Une fois qu'il pleut ou qu'il neige dedans, on ne peut plus sauver quoi que ce soit. Les démolisseurs ont le temps à présent », estime Claude Buttner, président de l'association Site et monuments de Moselle. Avec l'association Renaissance du Vieux Metz, il avait obtenu, par un jugement en référé, la suspension du permis de démolir. Mais au printemps dernier, le tribunal administratif de Strasbourg avait validé le permis. En septembre, le délai d'un an imposé par la demande de classement au titre des monuments historiques avait expiré. Plus rien ne s'opposait aux pelleteuses.

Préserver la maison voisine

Pour le propriétaire Benoit Jourdain, gérant de la SARL Thiers-Développement, il était « urgent de démolir pour met-



Privée de son toit et de son clocheton, flanquée de barrières et recouverte de vieilles publicités, la maison à colombages de Saint-Julien-lès-Metz offre aujourd'hui un spectacle sinistre en entrée de ville. Photo Gilles WIRTZ.

tre le site en sécurité. J'ai tendu le dos jusqu'à présent. Je dors mieux depuis qu'on a démarré », confiait-il fin septembre.

Un mois et demi plus tard, la maison, certes éteinte, est toujours là. La faute « aux aléas du chantier », intervient Benoit Jourdain. « On s'est aperçu qu'il fallait conforter le mur mitoyen avec la voisine ». Cette voisine habite la partie

de l'immeuble située du côté de l'ancienne station essence. C'est l'ancienne propriétaire de

la maison à colombages qu'elle a vendue en 2001 en conservant l'extension.

Benoit Jourdain a proposé de racheter cette extension mais les deux parties n'ont pas trouvé

d'accord sur sa valeur. Le promoteur s'est alors engagé à démolir « sans fragiliser

l'habitation de la voisine. Une opération délicate puisque les éléments de construction

de la bâtisse sont solidaires. Pour consolider le mur mitoyen, Benoit Jourdain doit

faire « des devis et faire intervenir un maçon. Cela devrait se faire ces prochains jours », affirme-t-il. Après quoi, le chantier pourra reprendre « certainement avant l'hiver. On est tous pressés ».

Quant à la reconstruction, elle n'est pas encore programmée. Le promoteur et la mairie de Saint-Julien-lès-Metz projettent de reconstruire sur le site un immeuble de loge-

ments avec des commerces « en reprenant la configuration et les volumes actuels mais avec des matériaux et des techniques d'aujourd'hui. Nous reproduirons la tour-relle ». Selon Benoit Jourdain, « le permis est prêt mais il n'est pas encore instruit. On n'est pas pressés pour reconstruire... »

Céline KILLÉ.

INFO-SERVICE

METZ

Information et prévention sur la sécurité des seniors
Rencontre organisée par le CCAS de la Ville de Metz orga-

nise et animée par un brigadier-chef de la police nationale.

Renseignements et inscriptions au 03 87 75 98 32.

> Mardi 14 novembre à 14 h 30. Club senior Marianne. 4, rue Paul-Chevreaux. Metz-Patrotte. Gratuit. CCAS de la ville de Metz. Tél. 08 00 89 18 91.

HANDICAP

Autonomie : un institut pour rapprocher les savoir-faire

Nombreuses sont les petites et moyennes entreprises à avoir des idées et des projets en matière de santé et d'autonomie. L'Institut de l'autonomie leur facilite le déploiement en les mettant en lien avec les chercheurs du territoire.

Prenez une entreprise. Son objectif de départ : créer un fauteuil électrique tout terrain. L'idée est là, mais pas l'ingénierie. C'est là qu'intervient l'Institut de l'autonomie qui « permet ce rapprochement de savoir-faire », relate Pascal Faust, le directeur d'Iseetech (Institut supérieur européen de l'entreprise et de ses techniques). L'association, basée au Technopôle, fait le lien entre les petites entreprises, les universités, les grandes écoles, les collectivités locales. Elle y développe un projet d'Institut de l'autonomie dont l'objectif est de créer « une filière handicap et autonomie en Moselle ».

Quelle est la mission première de l'Institut de l'autonomie ?

Dans le domaine de la santé, il ne suffit pas d'avoir des idées, encore faut-il qu'elles soient homologuées avant la mise sur le marché. Le processus peut être long et contraignant. L'erreur n'est pas permise. D'où l'importance de les confier à des têtes bien armées, bien pensantes. « Il faut faire des essais cliniques pour être reconnu par la Sécurité sociale pour que les patients puissent ensuite être remboursés », analyse Laurence Doulco, chargée de mission. L'Institut de l'autonomie propose donc aux émetteurs d'idées de les mettre en relation avec les scientifiques, ingénieurs, techniciens des universités et des grandes écoles. « Sur la Moselle, nous disposons des compétences académiques et médicales », assure le directeur d'Iseetech. En plus, le Cerah (Centre d'études de recherche sur appareillage des handicapés) permet leur homologation.

Le processus peut être long et contraignant. L'erreur n'est pas permise

résoudre bien des maux de dos. L'avantage de cette filière santé est de résoudre à terme bien des soucis de société.

Le budget

« Nous fonctionnons avec 100 000 € par an. » Les financements proviennent des partenaires, mais également de dons et de fonds de dotation.

Anne RIMLINGER-PIGNON.

Quand et pourquoi sa mise en place ?

L'orientation médicale de l'Iseetech est née en 2015. Se sont retrouvés autour de la table l'État, la Région, le Département, ainsi que de nombreuses collectivités locales. « Il fallait réunir l'ensemble des acteurs qui permettaient de faire aboutir l'idée initiale : les lanceurs de projet, les financeurs, le CHR, les essais cliniques, les patients, l'enseignement supérieur. »

Les idées en cours de réalisation

« Un projet pour éviter les escarres, le fauteuil roulant 4x4, une tablette connectée pour les malades d'Alzheimer, le développement d'un algorithme pour calculer les restes à charge pour les personnes handicapées, une box permettant de détecter le comportement habituel ou non d'une personne handicapée. » Enfin, le développement d'un dispositif pour prendre les cotes des mâchoires, ce qui devrait permettre à terme de résoudre bien des maux de dos. L'avantage de cette filière santé est de résoudre à terme bien des soucis de société.



Pascal Faust, directeur de l'Iseetech, Laurence Doulco et Malick Yagoub, chargées de projet. Photo Maury GOLLINI

à metz

le chiffre

100

Au départ, l'Institut de l'autonomie devait être implanté sur le pôle santé-innovation de Mercy. Mais ça, c'était avant. Quand les instances décisionnaires imaginaient un laboratoire de quelque 2 000 m² qui auraient pu réunir les décideurs, les chercheurs, les techniciens... Mais, « les scientifiques n'étaient pas trop chauds pour se délocaliser, assure Malika Yagoub, chargée de mission. Il était ensuite question de s'implanter à Legoué. Le loyer fut dissuasif. Aujourd'hui, l'Institut de l'autonomie se contentera de disposer d'une vitrine de 100 m². « Un lieu de réunion et de démonstration ».